

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2022-16

Portant sur le bilan provisoire 2022 de l'activité de l'Agence

Date de convocation : 23/11/2022

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVALT, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;

Préfecture de l'Yonne - service du courrier

19 DEC. 2022

ARRIVÉE

Excusés

- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Gilles SACKPEPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;

Excusés

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Jean-Claude DENOS, Commune de Courson-les-Carières ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne,

Le Président présente les éléments du bilan provisoire d'activité 2022, connus à ce jour, qui seront exposés lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire en 2023.

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, prend acte :

- Du bilan provisoire de l'activité de l'ATD au 15/12/2022 définie de la façon suivante :

Thématique	2021					2022				
	Conventions signées				Opérations suivies	Conventions signées				Opérations suivies
	Nb de conventions	%	Montant HT des conventions	%	Nb d'opérations suivies	Nb de conventions	%	Montant HT des conventions	%	Nb d'opérations suivies
Voirie/Espace public	86	51%	119 112,50 €	28%	102	66	52%	124 725,00 €	26%	77
Assainissement	45	26%	152 204,50 €	35%	95	35	28%	143 900,45 €	30%	95
Bâtiments publics	25	15%	124 776,37 €	29%	37	16	13%	189 301,58 €	39%	39
Eau potable / Défense incendie	14	8%	35 912,50 €	8%	34	9	7%	21 450,00 €	4%	23
Total	170		432 005,87 €		268	126		479 377,03 €		234

Le Président
de l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault

